

## COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

### PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 16.05.22 - N°36 / 2022

Présidence	Bernard Oberson
Secrétaire	Martine Duc
Responsable administrative	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle paroissiale, Onnens
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	23:00
Scrutateurs :	Mme Annabelle Volery MM. Bruno Chardonnens, Jean-Marie Hirt, Dominique Raboud
Présence :	126 citoyens
Excusés :	MM. Armand Hayoz, Laurent Monneron, Gérald Rossier
Invité :	M. Yves Meuwly du bureau RWB Fribourg SA

Afin de faciliter la lecture du présent texte, le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes a été utilisé.

En préambule :

Au nom du conseil communal, **le Président** salue les citoyens et il les remercie de leur nombreuse participation. Il se fait un grand plaisir de les accueillir dans cette magnifique salle et il remercie la paroisse pour sa mise à disposition. Il avait été averti que d'être un élu n'était pas un rôle facile car les tâches sont de plus en plus complexes. Certains affirment même qu'aujourd'hui les conseils communaux de milices n'ont plus d'avenir. Après un an, il confirme que cela est possible à La Brillaz d'être conseiller communal, d'avoir une vie professionnelle bien remplie, une vie familiale, sociale et associative épanouie ainsi que de poursuivre des études. Au nom du conseil communal, il remercie les citoyens pour leur patience et leur bienveillance. Il remercie **Grégoire Yerly** pour son mot d'introduction dans l'information communale.

**Le Président** salue la présence de **Mmes Séverine Vargas, Sophie Hoehn** et **M. David Reynaud**, respectivement directrice, présidente et responsable des finances de la crèche Les P'tits Gamins de Chénens ainsi que **Mme Stéphanie Buchs**, journaliste au quotidien La Liberté.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle n° 17 du 29 avril 2022, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et une circulaire tous ménages insérée dans l'information communale 1/2022. L'article 12 de la loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980, version entrée en vigueur

le 01.01.2021, est donc respecté. L'assemblée communale est présidée par **Monsieur le Syndic, Bernard Oberson**. L'Assemblée communale est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) du 28.12.1981, version entrée en vigueur le 01.01.2021.

Aucun citoyen n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, **le Président** déclare que l'assemblée communale peut délibérer valablement.

**Le Président** demande si, parmi les personnes présentes, hormis **Mme Séverine Vargas, M. David Reynaud**, tous deux représentants de la crèche Les P'tits Gamins de Chénens, **M. Yves Meuwly** du bureau RWB Fribourg SA, **Mme Stéphanie Buchs** de La Liberté, si quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote et si des remarques ou considérations sont à apporter à l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée.

**Mme Annabelle Volery, MM. Bruno Chardonnens, Jean-Marie Hirt et Dominique Raboud** ont été nommés scrutateurs. **Le Président** les remercie par avance pour leur travail. Le total des voix est de 126 et la majorité est de 64 voix. Deux citoyens sont arrivés en cours d'assemblée.

L'ordre du jour étant conséquent, **le Président** propose d'être concis dans les interventions.

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021**
3. **Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques de 87.0 % à 83.0 % pour l'année 2021**
4. **Comptes 2021**
  - 4.1. Présentation générale du compte communal
    - Comptes de fonctionnement
    - Comptes des investissements
  - 4.2. Rapport de la commission financière
  - 4.3. Approbation des comptes
5. **Budget du compte de résultats 2022 : modification**
  - 5.1. Routes : crédit d'étude pour l'aménagement de la route d'Onnens à Lentigny
    - 5.1.1. Rapport de la commission financière
    - 5.1.2. Vote du crédit y relatif
6. **Budget du compte des investissements 2022 : modification**
  - 6.1. Salle polyvalente : pose d'un enrobé bitumeux et éclairage
    - 6.1.1. Rapport de la commission financière
    - 6.1.2. Vote du crédit y relatif
  - 6.2. Bâtiment administratif : assainissement du chauffage
    - 6.2.1. Rapport de la commission financière
    - 6.2.2. Vote du crédit y relatif
  - 6.3. Démolition des anciens réservoirs d'eau potable de Lentigny, Lovens et Onnens
    - 6.3.1. Rapport de la commission financière
    - 6.3.2. Vote du crédit y relatif
7. **Modification des statuts : approbation**
8. **Programme de législature : présentation**
9. **Stratégie des bâtiments - abandon du crédit cadre : information**
10. **Divers**

### **36.1. Promotion des nouveaux citoyens**

#### **Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens**

Le nom des 16 jeunes nouveaux citoyens est affiché à l'écran. **Le Président** informe que ces derniers ont reçu de la commune une carte d'anniversaire avec comme cadeau un AG culturel qui leur donne libre accès pendant une année à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, etc., soit plus de 3'000 événements en suisse romande. Il salue la présence de **Mmes Annabelle Volery, Mallory Bugnon, Mathilde Rime, Léa dos Santos, MM. Kilian Chassot et Cyril Strahm** et il les félicite. C'est un beau geste citoyen.

**Le Président** profite de faire un petit clin d'œil à son papa qui assiste à l'âge de 89 ans à sa première assemblée communale en tant que citoyen de La Brillaz.

### **36.2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021**

#### **Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021**

**Le Président** rappelle que le procès-verbal de l'assemblée communale a été publié sur le site internet. Il était également disponible au bureau de l'administration. Il demande si des remarques ou corrections sont à formuler. La parole n'est pas demandée.

**L'Assemblée communale approuve le procès-verbal par 126 oui, 0 non et 0 abstention.**

### **36.3. Quotité d'impôt et capacité contributive**

#### **Point 3 - Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques de 87.0 % à 83.0 % pour l'année 2021**

**Le Président** informe que 2021 est la septième année où les comptes présentent un résultat positif. La moyenne annuelle de ces 7 résultats (avant l'attribution aux réserves non obligatoires) est de plus de CHF 800'000.00, ce qui représente environ CHF 5.6 mio. Fort de ce constat, le conseil communal propose d'alléger la charge fiscale pour les personnes physiques de 87% à 83% pour l'année 2021. Cela représente une somme de CHF 217'207.15. Malgré cette baisse, le compte de fonctionnement 2021 présentera encore un bénéfice de CHF 896'519.38.

La parole n'est pas demandée.

**M. Dominique Baudois**, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

#### **"Modification du coefficient de l'impôt communal"**

*Le mercredi 27 avril 2022, la séance entre la commune représentée par M. Oberson, syndic, et Mme Eltschinger, boursière, et la Commission financière a permis de débattre de cet important sujet. La Commission a pris connaissance des arguments et des bases de réflexions prises en compte par le Conseil communal pour appliquer une baisse unique, pour l'année fiscale 2021, du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques et morales de 87.0% à 83.0%.*

*Au vu des chiffres présentés par le Conseil communal, cette proposition de baisse du taux d'imposition est perçue positivement par la Commission financière.*

*La Commission est cependant d'avis que cette modification rétroactive doit rester exceptionnelle et ne doit pas devenir un outil standard à utiliser dans le futur.*

*Au contraire et à l'unanimité, la Commission financière est convaincue que le CC peut se permettre de non seulement pérenniser la réduction du coefficient de l'impôt communal à 87.0%, mais peut même le réduire encore de 2% pour aller jusqu'à un coefficient de 85.0%.*

*Les bons bénéfices réalisés lors de la période 2015-2021, le haut "Degré d'autofinancement" ainsi que le faible "Taux d'endettement net" sont les éléments principaux que la Commission considère pour étayer sa proposition."*

**Le Président** invite l'Assemblée communale à approuver la modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques de 87.0 % à 83.0 % pour l'année 2021.

**L'Assemblée communale approuve par 124 oui, 1 non et 1 abstention.**

## **36.4. Comptes annuels**

### **Point 4 - Comptes 2021**

#### **4.1. Présentation générale du compte communal**

##### **Comptes de fonctionnement**

##### **Comptes des investissements**

##### **Compte de fonctionnement 2021 :**

**Le Président** informe que le compte de fonctionnement 2021 boucle avec un bénéfice de CHF 896'519.38 pour un total de charges de CHF 8'524'760.75 et un total de revenus de CHF 9'421'280.13. Le budget 2021 prévoyait un déficit de CHF 280'591.80.

Il transmet quelques informations par rapport aux années précédentes dont l'année 2020 qui a été l'année "Covid-19". Il est constaté que la commune est dans une excellente période financière avec des revenus qui augmentent plus vite que les charges. Cela est dû en partie à la forte augmentation de la population ces dernières années. Etant donné que les charges augmentent souvent par palier, il faut profiter de ces quelques années de répit afin de se préparer aux futurs investissements nécessaires au développement de la commune.

##### **Compte des investissements :**

**Le Président** informe que le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 1'187'114.10 pour un montant total des dépenses de CHF 1'213'281.55 et un total des recettes de CHF 26'177.45. Et cela malgré le gros investissement de la réfection de la route du Chêne-La Buchille, secteur Lovens. La capacité d'autofinancement est de CHF 1'324'125.00. A la vue de ces chiffres, l'excédent d'autofinancement est de CHF 137'011.00. Il relève que pour ces 7 dernières années, la capacité d'autofinancement a été d'environ CHF 8.1 mio. Des investissements pour CHF 6.2 mio ont été effectués. Il en résulte un excédent d'autofinancement de CHF 1.9 mio, ce qui permet de répondre au développement de la commune.

**Le Président** informe qu'**Yvan Jordan** a effectué une statistique basée sur les permis de construire en cours, il y aura 55 nouveaux logements pour 2023 et 21 pour 2024. Ce qui représente un total de 76 logements et devrait correspondre pour les 3-4 prochaines années à une augmentation de la population d'environ 200 habitants. Il rappelle que la commune a passé la barre des 2'000 habitants en 2017 et que la population actuelle est de 2'131. A l'horizon 2025, cela fera environ 2'350 habitants.

#### **4.2. Rapport de la commission financière**

**M. Martial Baechler**, membre, donne lecture de la suite du rapport de la commission financière :

##### **"Préambule**

*Cette assemblée des comptes est la première de la législature 2021 – 2026.*

*Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus.*

*Ils se sont réunis à 3 reprises pour étudier ces documents.*

*La Commission a également examiné le rapport de révision établi par la Fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA. Celui-ci est réalisé selon les normes de la profession et sur la base des directives établies par le Service des communes. Aucune remarque particulière n'est à relever. Bravo à notre boursière Brigitte Eltschinger.*

Lors d'une séance avec une délégation du Conseil communal le 27 avril 2021, la commission a pu finalement prendre connaissance de la planification à 5 ans des investissements (2023-2027). Elle a également analysé les modifications au budget 2022 des investissements proposés lors de cette assemblée. La ComFin a obtenu les réponses aux différentes interrogations.

La Commission financière a également pris connaissance des décomptes finaux concernant :

**Adduction d'eau : Remplacement de la conduite dans le quartier « Route de Corserey – Bas du Sécheron »**

- Crédit accepté en deux fois: CHF 80'000.00
- Montant net utilisé: CHF 52'129.05 (65% du crédit)
- Montant inférieur au budget consenti: CHF 27'870.95

**Route de la Perreire à Lovens : Réfection du revêtement bitumineux**

- Crédit accepté: CHF 1'150'000.00
- Montant net utilisé: CHF 986'417.20 (86% du crédit)
- Montant inférieur au budget consenti: CHF 163'582.80.

**Présentation générale du compte communal**

**Commentaires concernant l'exercice 2021**

En se basant sur le coefficient de l'impôt communal de 83%, le bénéfice s'élève à CHF 896'519.38 au lieu d'un déficit budgétaire de CHF 280'591.80.

Cet exercice peut être qualifié d'excellent et permet au Conseil communal de présenter des revenus de CHF 9'421'280.13 pour des charges de CHF 8'524'760.75.

Ce bon résultat est essentiellement dû aux rentrées fiscales supérieures, de CHF 500'000.- par rapport aux comptes 2020 et de CHF 800'000.- par rapport aux montants budgétés pour 2021.

Des dépenses moins élevées sont constatées de manière générale. Elles résultent probablement d'une année particulière en lien avec la pandémie COVID et accentuent l'effet positif.

**Conclusion**

Suite à ses propres contrôles, au rapport de l'organe de révision mandaté, ainsi qu'aux informations transmises par le Conseil communal, la Commission financière peut constater que les comptes 2021 sont tenus conformément aux principes de la comptabilité publique.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations susmentionnées, la Commission recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2021 présentant un total au bilan de CHF 17'170'174.40 ainsi qu'un excédent de revenu de CHF 896'519.38."

**4.3. Approbation des comptes**

**Le Président** rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2022, le conseil communal s'abstient de voter lors de l'approbation des comptes par l'Assemblée.

**Le Président** invite l'Assemblée communale à approuver le compte de fonctionnement tel que présenté ci-dessus.

**L'Assemblée communale approuve par 117 oui, 0 non et 1 abstention.**

**Le Président** invite l'Assemblée communale à approuver le compte des investissements tel que présenté ci-dessus.

**L'Assemblée communale approuve par 117 oui, 0 non et 1 abstention.**

**Le Président** remercie **Brigitte Eltschinger** pour son excellente collaboration et tenue des comptes.

### **36.5. Budget annuel**

#### **Point 5 - Budget du compte de résultats 2022 : modification**

##### **5.1. Routes : crédit d'étude pour l'aménagement de la route d'Onnens à Lentigny**

**Alexandre Krattinger** informe que cette demande de crédit fait suite à la dernière assemblée communale de décembre 2021 et à de nombreuses demandes de citoyens et de parents d'élèves afin de sécuriser la route d'Onnens à Lentigny. Le conseil communal souhaite réaliser une étude préalable qui permettra de définir un projet sécuritaire et une mise en valeur de cette route.

Le périmètre de l'étude a été scindé en deux sections, soit dès le carrefour de Lentigny (Chénens-Corserey) jusqu'à l'arrêt de bus "Treysalles", puis dès cet arrêt jusqu'à la bifurcation allant sur Cottens. Le projet traitera entre autre de l'aménagement d'une zone 30 km/h ou d'un concept 50/30, du réaménagement et de la mise en valeur du centre du village dans le but de sécuriser le déplacement des écoliers et autres usagers, de la mise en conformité des arrêts de bus selon la LHand (Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés), de la création d'un trottoir sur l'ensemble du tronçon, de cheminements piétonniers et d'une manière générale l'intégration de nouveaux aménagements dans le site en vue de renforcer l'attractivité des lieux et l'accueil des touristes.

L'étude proposera 2 à 3 variantes. Son financement se fera par la trésorerie communale et impactera directement le compte de résultats 2022.

Le conseil communal vous propose d'accepter ce crédit d'étude de CHF 29'509.80 afin d'avancer sur ce dossier et de pouvoir prendre des décisions rationnelles sur la suite à donner à ce projet.

**M. René Jenny** demande quel sera le timing pour la réalisation dudit projet.

**Alexandre Krattinger** répond que l'étude préalable sera terminée vers la fin du mois de septembre, début du mois d'octobre 2022. Ensuite, le conseil communal décidera du projet à réaliser, puis une étude définitive se fera et après sa validation lors d'une assemblée communale, les travaux pourront être entrepris.

**M. Gilles Aubonney** constate que le conseil communal demande un crédit d'étude partiel alors qu'en 2016, l'Assemblée communale avait déjà octroyé un crédit d'étude de CHF 70'000.00 pour le concept de mobilité qui devait donner une ligne directrice en terme d'infrastructures routières. Ledit projet était prévu en 4 phases. Le conseil communal s'était engagé à présenter les 4 étapes à la population, ce qui n'est pas le cas alors que l'étude est à son terme. L'information communale disait bien que de traiter uniquement certains endroits n'était pas possible car cela engendrerait des mécontentements et des frais supplémentaires. Maintenant, le conseil communal propose le contraire. Il déplore le manque de transparence. **M. Daniel Terrapon**, ancien membre du conseil communal, avait dit qu'une entente avait été trouvée et qu'une réalisation dudit concept était espérée pour la fin du printemps 2019. Trois ans se sont écoulés, il n'y a encore aucun résultat. Il demande au conseil communal de mettre la pression sur le Service de la mobilité (SMo) si le dossier est encore là-bas ainsi que d'organiser une séance d'information à la population afin d'avoir une vue globale tant au niveau des transports en général, du trafic agricole, de la sécurité et de l'aménagement. Il propose à l'Assemblée de refuser cette demande de crédit d'étude pour l'instant tant que la vision globale n'est pas connue.

**Alexandre Krattinger** informe avoir reçu un préavis, pour l'instant inofficiel, du Service de la mobilité (SMo).

**Bernard Oberson** allègue que le conseil communal a été très déçu du SMO. Ce dernier a relevé que La Brillaz était une des seules communes à faire ainsi et qu'il ne donnait pas de décision pour la suite. Au départ, il avait été prévu de se référer à ce concept dans les réalisations futures de la commune. Il constate que cela n'est pas possible mais il sera tenu compte des remarques générales. Il précise que le concept global de mobilité est moins détaillé qu'une étude.

**M. Daniel Terrapon** se permet de prendre la parole étant donné que son nom a été cité afin que les choses soient claires. Le concept de mobilité ne lie pas en l'état les autorités. Le SMO et le Service des ponts et chaussées (SPC) prennent position sur la faisabilité des idées de la commune. Il sera liant le jour où la commune intégrera le concept lors d'une révision du plan d'aménagement local (PAL). Il précise que l'étude a été réalisée en collaboration avec le bureau Basler & Hofmann SA qui a lui-même rencontré le SMO et le SPC. La première mouture a été refusée car le conseil communal avait une vision irréaliste pour une commune comme la nôtre. Aujourd'hui ce concept permet d'aller dans une direction en sachant que les instances cantonales donneront leur aval dans le futur. Le conseil communal doit avancer pas à pas en attendant une révision du PAL. Il rappelle que ce concept ne permet pas de passer outre les mises à l'enquête pour chaque tronçon qui serait mis à 30 km/h, il permet d'aller de l'avant.

**Bernard Oberson** remercie **M. Terrapon** pour ces précisions.

**M. Gilles Aubonney** rebondit sur les propos de **M. Terrapon**. Il a parlé d'une ligne directrice. Les citoyens n'ayant jamais été informés de cette ligne directrice, comment est-ce possible de voter ? Il est parlé actuellement de la route "En Bumin", de "Chaffeiru". La route du Chêne-La Buchille est actuellement en travaux. Il relate que la route reliant Lentigny à Lovens a été refaite et beaucoup plus développée que ce qui avait été prévu au départ. A chaque fois, il a l'impression de se retrouver dans des situations qui ne correspondent pas à ce qui avait été décidé, ce qui est gênant. Il souhaiterait avoir une ligne directrice afin que la population puisse décider en toute connaissance de cause.

**M. René Jenny** comprend bien les propos précités. Néanmoins, il est urgent d'agir. Etant donné qu'il n'est pas possible d'avancer avec le concept global de mobilité dont on parle depuis des années. Il est favorable à procéder pas à pas en tenant compte de l'accès au nouveau quartier et de l'aspect sécuritaire.

**M. Rachid Reghif** entend bien qu'il y a des choses à faire au niveau sécuritaire dans le village et il en est partisan. Ce qui le gêne, c'est de ne pas avoir eu de résultat quant au crédit d'étude de CHF 70'000.00 qui avait été voté par l'Assemblée communale. Maintenant le conseil communal demande un crédit d'étude pour une partie du village. En tout et pour tout, cela représente une grosse somme bien que les finances communales soient bonnes. Il se demande où est passé le montant précité.

**Le Président** répond que le montant de CHF 70'000.- concernait l'étude du concept global de mobilité englobant les 3 villages. Le montant n'est pas exorbitant par rapport à la masse de travail. Il est bien clair que le conseil communal a été déçu du résultat. Cette étude ne remplace pas l'étude plus détaillée des tronçons de route.

**M. Rachid Reghif** allègue que le manque de transparence fait qu'il doute de la sincérité du conseil communal car il s'était engagé à informer les citoyens.

**Le Président** entend la réflexion et il rappelle que le conseil communal n'a également pas obtenu les informations qu'il souhaitait au sujet dudit concept. Il va étudier la chose.

**Alexandre Krattinger** ajoute que l'étude préalable reprendra certains éléments de ce concept.

**Mme Margot Volery** demande à ce que soit intégré le fait que le bus attende le train qui arrive à Chénens. S'il y a des arrêts partout, cela va compliquer la situation. La réponse qu'elle a obtenue est le manque de temps.

**Alexandre Krattinger** répond que pour l'instant il n'y a pas de changements au niveau des arrêts de bus. Cela va être étudié. L'un des buts de cette étude est de cerner les problèmes et de les résoudre.

**Yvan Jordan** informe être un usagé des transports publics. Actuellement au niveau des retards, les Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA accusent les travaux sur la route du Chêne-La Buchille alors que cela n'est pas vrai.

**Le Président** relève que les TPF assurent la correspondance à la gare de Rosé et non à la gare de Chénens. D'ici 2-3 ans, quand il y aura la gare à Avry, la cadence sera au quart d'heure.

**Mme Catherine Gassmann** a rejoint l'assemblée à 21h30. Dès lors, le nombre de citoyens est de 127.

#### **5.1.1. Rapport de la commission financière**

**Mme Lucia Iannone Mauron**, membre, donne lecture de la suite du rapport de la commission financière.

##### **"Budget du compte de résultats 2022 : modification**

##### ***Route : crédit d'étude pour l'aménagement de la route d'Onnens à Lentigny***

*Cette charge n'est pas prévue dans le budget du compte de résultat 2022 et fait écho à des requêtes de citoyens pour une sécurité routière améliorée aux environs de l'Ecole 1901 de Lentigny.*

*Le crédit d'étude qui se monte à CHF 29'509.80 a pour objectif d'identifier les éléments principaux qui pourraient contribuer à une sécurisation du tronçon indiqué dans le dossier du projet, tout en valorisant l'attractivité des espaces.*

*Le financement est prévu par l'ajout d'une charge au compte de résultat 2022, augmentant le déficit attendu de CHF 282'862.25 à CHF 312'372.05.*

*La Commission financière est d'avis que les finances communales permettent cette prévision de déficit et donne un préavis favorable à ce crédit d'étude."*

#### **5.1.2. Vote du crédit y relatif**

**Le Président** invite l'Assemblée communale à approuver le crédit d'étude pour l'aménagement de la route d'Onnens à Lentigny.

**L'Assemblée communale approuve par 93 oui, 24 non et 10 abstentions.**

### **36.6. Budget annuel**

#### **Point 6 - Budget du compte des investissements 2022 : modification**

##### **6.1. Salle polyvalente : pose d'un enrobé bitumeux et éclairage**

**Christine Chammartin Auer** informe que la salle polyvalente a été construite au début des années 2000 lors de la fusion des 3 villages. Cette salle accueille diverses manifestations culturelles et sportives. La vue aérienne de la salle (cf. diapositive affichée) démontre qu'il manque un accès goudronné autour du bâtiment permettant d'atteindre l'arrière de la salle. Il est prévu de goudronner la partie hachurée afin de faciliter, plus particulièrement, l'accès aux camions venant avec du matériel lors des manifestations. Il a été tenu compte de l'axe de



giration. Il est prévu la pose de caniveaux pour l'évacuation de l'eau, la pose de 10 leds sur la façade de l'entrée principale. Actuellement l'éclairage se fait uniquement lorsque la salle est utilisée. La façade sera mise en valeur et assurera un meilleur éclairage des places de parcises le long du bâtiment. Cet éclairage sera programmable. Par conséquent, il sera fonctionnel uniquement lorsqu'il y aura des manifestations. L'éclairage du parking va aussi être amélioré avec 2 nouveaux éclairages installés sur le haut du mât (cf. diapositive affichée). L'éclairage du milieu du mât sera enlevé. Le coût du projet est de CHF 74'500.00.

Son financement est prévu par la trésorerie communale. Le taux d'amortissement est de 5%. Un montant de CHF 3'725.00 impactera le compte de résultats dès 2023.

**M. Gaylord Magnin** demande si cet éclairage sera régi de la même manière que l'éclairage public. Il déplore la pollution lumineuse.

**Christine Chammartin Auer** répond que ledit éclairage est programmable en fonction de l'horaire des activités qui se déroulent aux alentours de la salle. De ce fait, il y aura plus de lumière pour les voisins.

**Mme Margot Volery** dit alors que s'il n'y a pas de manifestations, il n'y aura pas de lumière.

**Christine Chammartin Auer** confirme.

**M. Michel Rey** relate que cela fait longtemps que ce goudronnage est demandé.

**M. Luca Tenzi** informe habiter depuis peu la commune. Il a une question technique car la présentation n'informe pas de la procédure. Travaillant dans un métier où il est souvent amené à consulter des rapports, il aimerait savoir quand et comment la dépense du montant de CHF 74'500.00 se fera. Est-ce que les prix ont été estimés avant ou après la crise car les prix sont en augmentation.

**Christine Chammartin Auer** répond que les travaux vont être réalisés au mois de juin 2022 et ils seront de courte durée. Les sociétés locales ont souvent demandé ce goudronnage, ainsi tout sera fini pour le début des activités en septembre. L'offre date du premier trimestre 2022.

**Mme Nadia Gendre** demande si un seul ou plusieurs appels d'offre ont été faits.

**Christine Chammartin Auer** répond qu'une seule demande d'offre a été faite car l'entreprise Implen SA effectue les travaux du réaménagement de la route du Chêne-La Buchille à Lovens. De ce fait les machines sont déjà sur place et le coût est par conséquent moindre. Elle relève que sur les marchés publics, généralement 3 demandes d'offres doivent être faites. Pour tous travaux en dessous de CHF 150'000.00, la procédure est de gré à gré et une seule entreprise peut être contactée.

**M. Gilles Moullet** relate que, s'il comprend bien, l'entreprise Implen SA pratique les prix qu'elle veut.

**Christine Chammartin Auer** répond qu'Implenia SA ne pratique pas n'importe quels prix car le bureau d'ingénieurs RWB Fribourg SA contrôle les tarifs. Le conseil communal fait confiance aux spécialistes.

**M. Gilles Moullet** demande s'il est nécessaire de goudronner et il suggère de procéder de la même manière qu'à la Route de la Perrière.

**Le Président** répond que cela n'est pas possible car le but est également de ne pas transporter du gravillon à l'intérieur de la salle afin de ne pas abîmer les sols.

**Mme Mallory Bugnon** demande s'il est prévu un aménagement spécial au sol pour fixer des cantines.

**Christine Chammartin Auer** répond qu'il ne sera plus possible d'installer un avant-toit car par terre il y aura le goudron. Les entreprises qui louent les tentes mettent à disposition, sur demande, des socles permettant la fixation des tentures.

#### **6.1.1. Rapport de la commission financière**

**M. Damien Rime**, secrétaire, donne lecture de la suite du rapport de la commission financière.

#### **"Budget du compte des investissements 2021 – modification**

##### **Salle polyvalente : pose d'un enrobé bitumineux et éclairage**

*Cet investissement était prévu dans le plan financier 2021-2025 pour un montant de CHF 30'000.00, avec une exécution prévue pour 2021.*

*Par l'ajout d'accès et de place goudronnée sur le pourtour de la salle polyvalente à Lentigny, le déchargement et les manœuvres de véhicules s'en trouveraient facilités et améliorerait la propreté. Également, afin d'assurer une meilleure sécurité et mise en valeur de la salle polyvalente, deux systèmes d'éclairage sont proposés, l'un côté parking-herbe et le second sur la façade devant le parking existant.*

*Le coût total du projet est estimé à CHF 74'500.00 TTC.*

*Le financement est prévu par la trésorerie communale. L'amortissement sera de 5% et représente une charge annuelle de CHF 3'725.00 sur le compte de résultat dès 2023.*

*Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."*

#### **6.1.2. Vote du crédit y relatif**

**Le Président** invite l'Assemblée à approuver l'investissement relatif à la pose d'un enrobé bitumeux et éclairage de la salle polyvalente.

**L'Assemblée communale approuve par 120 oui, 3 non et 4 abstentions.**

#### **6.2. Bâtiment administratif : assainissement du chauffage**

**Christine Chammartin Auer** informe que la chaufferie actuelle alimentant le bâtiment communal et l'école 1901 fonctionne avec une chaudière bi combustible, à savoir une chaudière à bois avec un brûleur à mazout en secours. La chaudière est en fin de vie. De plus, elle est surdimensionnée, ne fonctionne plus qu'au mazout et elle a pris feu il y a quelques semaines. Le système proposé remplit les mesures fixées par le canton sur les énergies renouvelables, stratégie conforme à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Actuellement la consommation annuelle d'énergie s'élève à 23'000 litres de mazout. Suite à une analyse effectuée par le bureau d'ingénieurs RWB Fribourg SA, la solution retenue par le conseil communal est une chaudière à plaquettes forestières (bois déchiqueté). Elle fournira plus de chaleur tout en consommant moins de combustible. Elle est équipée d'une régulation électronique pour l'ensemble de l'installation de chauffage. L'employé communal sera aux commandes avec un écran tactile sur la chaudière, sur l'ordinateur et même sur le smartphone.

En favorisant la proximité permet de valoriser les forêts locales et limite les transformations de matière première. A titre de comparaison, le coût annuel pour 23'000 litres de mazout se monte à CHF 22'115.00. Tandis que pour la chaudière à bois déchiqueté, le coût annuel est de CHF 13'800.00, l'économie qui en découle est de CHF 8'315.00.

De plus en se fournissant auprès de Forêts-Sarine, la TVA ne sera pas facturée.

Le coût total de l'assainissement du chauffage est de CHF 300'000.00. Son financement est prévu par la trésorerie communale. Le taux d'amortissement est de 7%. Il impactera le compte de résultat dès 2023 de CHF 21'000.00.

**M. Cyril Strahm** travaille dans l'informatique et demande comment le réglage pourrait être fait si le système allait être défectueux.

**M. Yves Meuwly** répond que le chauffage est plus fiable que l'informatique. L'assistance humaine est nécessaire en cas de pannes et il sera possible d'alimenter les locaux par une chaufferie mobile fonctionnant 7/7 j et 24/24 h.

**M. Daniel Terrapon**, sans remettre en question, s'étonne du montant élevé des honoraires et il demande pourquoi la pose de panneaux photovoltaïques n'a pas été envisagée.

**Christine Chammartin Auer** répond que l'analyse de la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux est en cours. Elle n'a pas eu le temps de finaliser cette étude. Quant au montant des honoraires, elle donne la parole à **M. Yves Meuwly** de RWB Fribourg SA.

**M. Yves Meuwly** répond que le montant peut paraître exorbitant par rapport au prix de la chaudière. Par contre, pour la demande de subvention, le canton exige un suivi par un prestataire externe. Il n'y a que deux personnes habilitée pour cette tâche. Ces démarches coûtent entre CHF 10'000.- et CHF 15'000.-. Il précise ne pas avoir pris en compte le montant de la subvention car, pour l'instant, il ne s'agit que d'une promesse. Les installations intérieures demandent également un gros travail.

**Mme Nadia Gendre** demande pour quelle raison il n'y a eu qu'une seule demande d'offre.

**Christine Chammartin Auer** allègue que des offres ont été demandées à 3 entreprises mais elles n'ont pas encore été reçues en retour. Elle explique que le montant de l'adjudication des travaux ne pourra pas être supérieur à CHF 300'000.-.

**Mme Nadia Gendre** demande si les offres seront présentées à la prochaine assemblée communale.

**Christine Chammartin Auer** répond que le conseil communal en collaboration avec le bureau d'ingénieurs analysera les offres et le cahier des charges. Le choix se fera en fonction de la qualité et du prix.

**M. Yves Meuwly** donne quelques informations au sujet des marchés publics. Au niveau construction, un conseil communal peut aller jusqu'à CHF 250'000.00. De plus, ce n'est pas parce que c'est moins cher que c'est la meilleure technologie. Il relève qu'il est possible d'obtenir une chaudière à bois dont le coût serait nettement moins élevé (CHF 40'000.00). Par contre, sa durée de vie sera nettement inférieure et nécessitera un changement de chaudière tous les 5 ans.

**M. Michel Rey** relève qu'au niveau des honoraires, CHF 4'000.- ont été gagnés par rapport au montant figurant dans l'information communale.

### **6.2.1. Rapport de la commission financière**

**M. Damien Rime**, secrétaire, donne lecture de la suite du rapport de la commission financière.

**"Bâtiment administratif : assainissement du chauffage**

*Cet investissement n'était pas prévu dans la planification financière mais est nécessaire puisque le chauffage actuel qui alimente le bâtiment communal et l'Ecole 1901 de Lentigny a cessé de fonctionner.*

*La chaudière à plaquette forestière prévue pour le remplacement se conforme à la stratégie et aux modèles énergétiques de la Confédération et des cantons appliqués actuellement. Elle répond aux normes en vigueur, même si certains aspects ne sont pas initialement intégrés comme l'installation photovoltaïque mais pourront être ajoutés ultérieurement. L'énergie primaire provenant des forêts locales, le coût de cette énergie est sous le contrôle de la commune qui en définit les prix.*

*Le coût total du projet est estimé à TTC de CHF 300'000.00.*

*Le financement est prévu par la trésorerie communale. L'amortissement sera de 7% et représente une charge annuelle de CHF 21'000.00 sur le compte de résultat dès 2023.*

*Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."*

### **6.2.2. Vote du crédit y relatif**

**Le Président** invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF300'000.- pour l'assainissement de la chaudière du bâtiment administratif à Lentigny.

**L'Assemblée communale approuve par 123 oui, 1 non et 3 abstentions.**

### **6.3. Démolition des anciens réservoirs d'eau potable de Lentigny, Lovens et Onnens**

**Thomas Chappuis** informe que le conseil communal souhaite démolir les 3 anciens réservoirs des 3 villages ce qui permettra une opportunité de futures parcelles. Actuellement toute l'eau provient du réservoir de La Perrière. Leur emplacement est démontré sur un plan qui est affiché.

Le réservoir de Lentigny est situé sur une parcelle agricole. Un entretien aurait été nécessaire au niveau sécuritaire. Le choix s'est porté sur sa démolition, ainsi la terre sera remise à l'agriculture. Celui de Lovens est situé sur le bien-fonds 59b (route de la Perrière) et il est muni d'une servitude. Ce terrain doit être remis au propriétaire du bien-fonds 59aa, soit **M. Hubert Delley**. Sur le bien-fonds 59ab, il y a un garage qui est connecté au réservoir. L'entreprise qui sera chargée de le démolir a garanti qu'elle arriverait à exécuter les travaux sans démolir les murs dudit garage. Il est envisagé de vendre la parcelle 41, propriété de la commune, à **M. Hubert Delley** au prix du marché. Ce dernier devra donner CHF 100.- à la commune pour la restitution de l'article 59a. Le réservoir d'Onnens est situé sur les hauts de la route La Buchille dont le bien-fonds est en zone d'intérêt général. L'avenir de cette parcelle n'a pas encore été défini.

Le budget pour cet investissement est affiché et se monte à CHF 90'000.-. Le prix de vente du bien-fonds 41 a été estimé à CHF 300.00/m<sup>2</sup>, ce qui représenterait un montant de CHF 21'600.-. Le besoin de financement du projet se chiffre à CHF 70'000.-. Son financement est prévu par les taxes communales du service de l'eau potable. Un amortissement non planifié du même montant que le coût effectif du projet chargera directement le compte de résultats 2022.

**M. Rachid Reghif** remercie **Thomas Chappuis** de répondre à ses questions posées il y a 2 ans. Il relate que ce réservoir fait partie de l'histoire du village et qu'il est dommage de l'enlever. Il rappelle que lorsqu'il a posé la question de son entretien en 2020, la réponse donnée avait été que le projet de la réfection de la route de Chaffeuru le prévoyait et englobait également le déplacement de la conduite. Il allègue que le montant pour cette démolition était déjà prévu dans le montant de 2018.

**Thomas Chappuis** répond que, dans le projet de la route de Chaffeuru, le bouclage de la conduite inutilisée a été supprimé pour faire un bouclage à neuf étant donné que le projet

prenait du retard. Il n'y a pas de montant de crédit d'étude pour cela, c'est lui-même qui a effectué le travail.

**M. Daniel Terrapon** relève que le réservoir de Lentigny a été construit au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Il se demande si le Service des biens culturels (SBC) va s'opposer à cette démolition.

**Thomas Chappuis** va se renseigner.

**M. André Mazza** fait remarquer que l'enlèvement de ses réservoirs représente un gros volume. Il demande comment les trous qui seront laissés par leur démolition seront comblés.

**Thomas Chappuis** répond que les travaux du réaménagement de la route du Chêne-La Buchille engendrent de gros volumes de terre, gravier qu'il faut déverser ailleurs. L'entreprise est à la recherche d'emplacements. Il précise ne pas avoir approfondi le dossier. Cela se fera une fois que l'Assemblée communale aura validé ou non le projet.

**M. Gilles Moullet** se demande qui va acheter le bien-fonds 41 au prix du marché.

**Thomas Chappuis** répond qu'en réunissant les parcelles 41, 58, 59aa et 59 c, cela fera une parcelle d'environ 1'000 m<sup>2</sup>. Il pense que M. Hubert Delley pourrait être intéressé à l'acheter.

**M. Gilles Moullet** demande se cela a déjà discuté avec **M. Delley**. Il est inquiet au sujet du garage, plus précisément par rapport aux propos "les murs devraient tenir".

**Thomas Chappuis** rappelle que l'entreprise a dit que cela ne devrait pas poser de problèmes. Si jamais, le conseil communal devra assumer.

**Mme Tamara Renz** a rejoint l'assemblée au cours de cette présentation. Dès lors, la majorité absolue est de 65 voix.

### **6.3.1. Rapport de la commission financière**

**M. Damien Rime**, secrétaire, donne lecture de la suite du rapport de la commission financière.

#### ***"Démolition des anciens réservoirs d'eau potable de Lentigny, Lovens et Onnens***

*Cet investissement touche le service de l'eau potable autofinancé et n'était pas prévu dans le compte de résultat 2022. Il est cependant nécessaire afin d'éviter des coûts d'entretien conséquents pour sécuriser ces objets en cas de maintien de ces infrastructures.*

*Les réservoirs prévus à la démolition ne sont en effet plus utilisés puisque l'eau est fournie actuellement par le seul réservoir de l'AESO situé à la Perrière à Lovens. Chacune des démolitions va aboutir sur une réattribution des espaces, en terre agricole pour le secteur Lentigny, la réappropriation pour le secteur Lovens, et à définir par la Commune pour le secteur Onnens qui se situe en zone d'intérêt général.*

*Le coût total du projet est estimé à de CHF 70'000.00.*

*Le financement est prévu par les taxes communales du service de l'eau potable. Un amortissement non planifié du même montant chargera le compte de résultat 2022.*

*Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."*

### **6.3.2. Vote du crédit y relatif**

**Le Président** invite l'Assemblée communale à accepter un crédit d'investissement de CHF 90'000.-, la vente de terrain pour CHF 20'000.-, le besoin financier du projet de CHF 70'000.-.

**L'Assemblée communale approuve par 116 oui, 1 non et 11 abstentions.**

## 36.7. Service social Sarine Ouest - ARCOS

### Point 7 - Modification des statuts : approbation

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1er janvier 2021, ainsi que la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), l'introduction de la commission financière et l'ouverture du service d'insertion professionnelle (IPSO), une révision des statuts de l'Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises (ARCOS) est nécessaire.

Grégoire Yerly informe que les nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués en date du 6 avril 2022. Tout ce qui est en rouge fait partie des modifications qui ont été apportées aux statuts et qui entreront **en vigueur au 1er juillet 2022**. Il donne lecture des modifications d'articles, des suppressions et ajouts d'articles suivants :

<p>Statuts de l'Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (ARCOS) pour :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. le service social</li><li>2. le service des curatelles</li><li>3. Insertion professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO)</li></ol>
<p><b>Art. 2 Membres</b></p> <p>1</p> <p>Sont membres de l'Association, les communes de : Autigny, Avry, Chénens, <del>Corserey</del>, Cottens, La Brillaz, Neyruz, <del>Noréaz</del>, Ponthaux, <del>Prez-vers-Noréaz</del>, qui en vertu d'une décision de leur <b>pouvoir législatif</b> ont adhéré aux présents statuts.</p>
<p><b>Art. 3 Buts</b></p> <p>L'Association a pour buts :</p> <p>1</p> <p>D'appliquer la loi <b>du 14 novembre 1991</b> sur l'aide sociale (LASoc) accordée par les communes et l'Etat aux personnes domiciliées, de passage ou en séjour sur leurs territoires.</p> <p>4</p> <p><b>De favoriser la réinsertion socio-professionnelle des bénéficiaires des Services ci-dessus.</b></p>
<p><b>Art. 4 Siège</b></p> <p>L'Association a son siège <b>à Avry</b>.</p>
<p><b><u>II. ORGANISATION</u></b></p> <p><b>Art. 6 Organes</b></p> <p>Les organes de l'Association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'Assemblée des délégués;</li><li>- le Comité directeur;</li><li>- <b>La Commission financière</b></li><li>- la Commission sociale</li><li>- le Service social</li><li>- le Service des curatelles</li></ul>
<p><b><u>III. ASSEMBLEE DES DELEGUES</u></b></p>
<p><b>Art. 8 Attributions</b></p> <p>L'assemblée des délégués a les attributions suivantes, elle :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>a) élit les <b>trois (3)</b> membres du Comité directeur, dont le président et le vice-président ;</li><li>b) <b>élit les membres de la Commission financière, après en avoir fixé le nombre ;</b></li><li>d) décide du budget, approuve les comptes et <b>prend acte du rapport de gestion;</b></li><li>e) fixe les montants des indemnités allouées aux membres du Comité directeur, <b>de la Commission financière</b> et de la Commission sociale ;</li><li>f) <b>exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les</b></li></ol>

<p>finances communales  <del>vote les dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent, ainsi que la couverture de ces dépenses ;</del></p> <p>g) <del>vote les dépenses non prévues au budget sous réserve des compétences du Comité directeur ;</del></p> <p>h) adopte les règlements de portée générale, dont en particulier le règlement des finances, ainsi que ceux nécessaires à la bonne marche de l'association.</p> <p>k) désigne l'organe de révision, sur proposition de la Commission financière ;</p>
<p><b>Art. 12 Procès-verbal</b>  2  Le Comité directeur veille à ce que le procès-verbal puisse être approuvé lors de l'assemblée des délégués suivante.</p>
<p><b><u>IV. COMITE DIRECTEUR</u></b></p> <p><b>Art. 13 Composition</b>  1  Le Comité directeur est composé <del>de 3 personnes élues d'un président, d'un vice-président et d'un membre de la Commission sociale, tous élus</del> par l'assemblée des délégués.</p>
<p><b>Art. 15 Convocation</b>  1  Le Comité directeur est convoqué par son président <del>ou sa présidente</del> ou sur demande des <del>deux-tiers des membres</del>, au moins dix jours à l'avance, cas d'urgence réservés.</p>
<p><b>Art. 16 Attributions</b>  1  Le Comité directeur a les attributions suivantes :</p> <p>c. <del>il engage le personnel de l'Association ;</del>  Il surveille son activité et prend les mesures utiles pour en assurer le bon fonctionnement ;</p> <p>d. <del>en matière financière le Comité directeur exerce les compétences attribuées selon le règlement des finances, ainsi que par son règlement d'exécution ;</del></p> <p>e. <del>il fixe le montant des émoluments de chancellerie ;</del></p> <p>g. il prend, d'office ou sur requête, les mesures appropriées à la résolution de difficultés de fonctionnement des Commission sociale <del>et financière</del> sans intervenir dans leurs décisions ;</p> <p>i. il prépare le budget qu'il <del>transmet</del> avant le 30 septembre de chaque année à l'Assemblée des délégués.</p> <p>j. <del>il présente des données statistiques lors de l'une des assemblées annuelles.</del></p> <p>2  <del>En outre, le Comité directeur prend les mesures d'organisation et règle les compétences pour la gestion financière ; ainsi notamment, il</del></p> <p>a) <del>détermine les conditions de retraits d'avoirs bancaires et, le cas échéant, de placements, conformément à l'article 69a al. 2 RELCo ;</del></p> <p>b) <del>désigne les personnes compétentes pour viser les pièces justificatives conformément à l'article 43b al. 1 RELCo.</del></p>
<p><b><u>V. COMMISSION FINANCIERE</u></b></p> <p><b>Art. 19 Composition et présidence</b>  1  Les membres de la Commission financière doivent être en principe des délégués de l'association.</p> <p>2  Les membres du Comité directeur ou du personnel de l'association, ne peuvent être membres de la Commission financière. Pour le reste, l'article 70 LFCo s'applique.</p> <p>3  Elle se choisit son président, son vice-président, et désigne si besoin, un secrétaire parmi le personnel de l'association. L'administrateur des finances ne peut pas assumer cette</p>

fonction.

#### **Art. 20 Attributions**

1

La commission financière a les attributions suivantes, elle examine :

- a) le plan financier et ses mises à jour;
- b) le budget ;
- c) les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée des délégués ;
- d) les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du Comité directeur tels que statuts, règlements ou conventions ;
- e) les propositions d'aliénation de biens de l'Association dépassant le seuil de compétence du Comité directeur ;
- f) les propositions de modification de recettes nécessaires au bon fonctionnement de l'Association ;
- g) les règlements ou modifications de règlements portant sur des émoluments, et le règlement des finances ;
- h) et prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée des délégués, et donne son préavis sous l'angle financier ;
- i) et émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée des délégués.

2

La Commission financière est compétente pour apprécier le caractère nouveau ou lié d'une dépense dont le montant excède la compétence du Comité directeur.

#### **Art. 21 Relations avec le Comité directeur et délais**

1

Le Comité directeur fournit à la commission financière, vingt jours au moins avant l'assemblée des délégués, les documents relatifs aux affaires énumérées à l'article 8 et lui donne les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions.

2

Le rapport et les préavis de la Commission financière sont communiqués au Comité directeur au moins trois jours avant l'assemblée des délégués.

### **VI. COMMISSION SOCIALE**

#### **Art. 22 Composition et présidence**

Suppression de l'alinéa 6

#### **Art. 23 Secrétaire**

#### **Art. 24 Convocation**

La Commission sociale est convoquée par son président, **ou sur demande des deux-tiers des membres**, au moins quatorze jours à l'avance, cas d'urgence réservés.

#### **Art. 25 Délibération**

#### **Art. 26 Récusation**

#### **Art. 27 Attributions**

En application de l'art. 20 de la loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale, la commission sociale :

- e) prend les décisions relevant du contrat d'insertion sociale.

### **VII. SERVICE SOCIAL**

#### **Art. 28 Composition et attributions du Service social**

1

Le fonctionnement du Service Social est soumis aux différentes dispositions tant cantonales, que fédérales en vigueur.

2

Il est composé du personnel de l'association, tels que assistants sociaux,



collaborateurs/trices administratifs et comptable.

3

Il exerce les tâches qui lui sont attribuées par la législation spécifique (art. 18 LASoc).

### **VIII. SERVICE DES CURATELLES**

#### **Art. 29 Composition et attributions du Service des curatelles**

1

Le fonctionnement du Service des Curatelles est soumis aux différentes dispositions tant cantonales, que fédérales en vigueur.

2

Il est composé du personnel de l'association, tel que curatrices, collaborateurs/trices administratifs et comptable (art. 12 LPEA)

3

Il exerce les tâches qui lui sont attribuées par la législation spécifique (art. 12 à 16 LPEA)

### **IX. SERVICE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE SARINE-OUEST (IPSO)**

#### **Art. 30 Composition et attribution du Service de réinsertion IPSO**

1

L'association crée et dispose d'un service de réinsertion, nommé IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) composé du personnel de l'association, tel que Maître socio-professionnel, collaborateurs/trices administratifs et comptable

2

IPSO est un programme destiné aux personnes domiciliées dans les communes membres de l'association et bénéficiant de l'aide sociale. IPSO collabore avec le service cantonal chargé de l'emploi et du marché du travail<sup>1</sup>.

3

Il a pour but de proposer divers services aux communes membres de l'association, ainsi qu'aux privés et aux entreprises situées sur les territoires des dites communes. Les services sont exécutés par le personnel intégré dans le programme de réinsertion.

4

Ses principales tâches sont :

- accompagnement de réinsertion du personnel intégré dans le programme.
- remplacements, renforts d'équipes, travaux extérieurs et intérieurs auprès des communes et entreprises.

5

Les Services proposés peuvent être notamment les suivants :

- travaux intérieurs, aménagements, réparations et entretiens de jardins, déménagements et transports de personnes pour les habitants du cercle intercommunal.

6

IPSO vise l'autofinancement par les prestations facturées auprès des bénéficiaires pour les prestations mentionnées à l'alinéa 5.

1. actuellement Service public de l'emploi (SPE)

### **X. REVISION DES COMPTES**

#### **Art. 31 Désignation de l'organe de révision**

L'organe de révision est élu pour une période de 3 ans, renouvelable une fois au maximum, par l'assemblée des délégués, sur proposition de la Commission financière.

#### **Art. 32 Attributions de l'organe de révision**

### **XI. FINANCES**

#### **Art. 33 Budget et comptes**

#### **Art. 34 Ressources**

Les ressources de l'Association se composent :

- d) des éventuels émoluments de chancellerie pour remise d'attestation de non-assistance
- e) des recettes générées par les prestations de services de IPSO

<p><b>Art. 35 Répartition des frais</b> 2 <b><u>Pour le service des curatelles</u></b> Les dépenses engendrées par le service sont couvertes autant que possible par les émoluments fixés par la Justice de Paix ou l'autorité compétente. L'excédent de charges est réparti chaque année entre les communes membres, conformément à l'al. 4 du présent article.</p> <p>3 <b><u>Pour le service IPSO</u></b> Les dépenses engendrées par le service sont couvertes autant que possible par les recettes générées par les prestations du service IPSO. L'excédent de charges est réparti chaque année entre les communes membres, conformément à l'al. 4 du présent article.</p> <p><b><u>Pour l'ensemble de l'Association</u></b> 8 En cas de résultat annuel positif, l'association peut sur préavis favorable de la Commission financière, et acceptation de l'assemblée des délégués, conserver la trésorerie versée d'avance par les communes au maximum 5 années.</p> <p>9 L'association ouvre un compte au bilan pour chaque commune membre sur lequel sont ventilés ces résultats reportés ainsi que les remboursements.</p>
<p><b>Art. 36 Compte de la trésorerie</b> 2 Le compte de trésorerie sert exclusivement à assurer les liquidités courantes pour le <b>financement des charges de résultat.</b></p>
<p><b>Art. 37 Initiative et référendum</b> 5 En cas de dépenses renouvelables, les tranches annuelles sont additionnées. Si on ne peut déterminer pendant combien d'années la dépense interviendra, il est compté <b>dix fois</b> la dépense annuelle.</p>
<p><b><u>XII. INFORMATION ET ACCES AUX DOCUMENTS</u></b></p> <p><b>Art. 38 Principe</b></p>
<p><b><u>XIII. DISPOSITIONS FINALES</u></b></p> <p><b>Art. 39 Sortie</b></p>
<p><b>Art. 40 Dissolution</b></p>
<p><b>Art. 41 Séance constitutive des organes</b> Dans les 4 semaines suivant le début de chaque législature, <b>la direction opérationnelle de l'Association convoque l'assemblée des délégués.</b></p>
<p><b>Art. 42 Abrogation et entrée en vigueur</b> 1 <b>Les statuts approuvés par le Conseil d'Etat le 22 novembre 2016 sont abrogés.</b> 2 <b>Les présents statuts entrent en vigueur, dès leur adoption par l'assemblée des délégués et les communes membres, sous réserve de leur approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.</b></p>

**Le Président** invite l'Assemblée communale à approuver la modification des statuts d'ARCOS.

**L'Assemblée communale approuve par 124 oui, 0 non et 4 abstentions.**

## 36.8. Conseil communal

### Point 8. Programme de législature : présentation

**Le Président** allègue que le programme de législature sera présenté par chaque membre du conseil communal qui s'est fixé une ligne d'action. Il relève que tous les objectifs ne déboucheront pas forcément sur une décision.

**Le Président** fait part de sa ligne d'actions suivante :

#### 1. Syndicature

Objectifs	Projets
Promouvoir la collaboration intercommunale	<ul style="list-style-type: none"><li>Collaboration proactive avec les conseils communaux de Sarine ouest</li><li>·Etablissement d'une liste de collaborations intercommunales à privilégier</li></ul>
Renforcer la politique de communication et d'information	<ul style="list-style-type: none"><li>·Mise en place du nouveau site internet</li><li>·Développement de l'Info Communale</li><li>·Mise en place d'une communication interne formelle</li></ul>
Dynamiser la gouvernance communale	<ul style="list-style-type: none"><li>·Identification des points forts, des points faibles, des risques, et mise en place de mesures afin d'améliorer la gouvernance</li><li>·Poursuite de la mise en place MCH2</li><li>·Organisation régulière de rencontre du conseil communal (hors séance CC) pour traiter en détail de certains thèmes importants</li></ul>
Développer une stratégie transversale en faveur du développement durable	<ul style="list-style-type: none"><li>·Mise en œuvre de projets durables selon le portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises (autour des objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable, en collaboration avec la commission de développement durable)</li></ul>

#### 2. Finances

Objectifs	Projets
Maintenir des finances publiques saines et un endettement acceptable	<ul style="list-style-type: none"><li>·Mise à jour annuelle de la planification financière et de la planification des investissements</li><li>·Mise en place et analyse régulière des nouveaux indicateurs financiers liés à MCH2</li><li>·Analyse des charges/revenus dans les différents dicastères en collaboration avec la commission financière et proposition d'amélioration</li><li>·Optimisation de la gestion des liquidités</li></ul>

#### 3. Gestion des déchets

Objectifs	Projets
Adapter la gestion des déchets à la modification des habitudes de consommation et de l'augmentation de la population	<ul style="list-style-type: none"><li>·Amélioration de l'information concernant le tri des déchets, les possibilités de recyclage et de réutilisation</li><li>·Adaptation du règlement des déchets et des différentes taxes</li></ul>

- Amélioration de la route d'accès à la déchèterie
- Planification des besoins à moyen et long termes

#### 4. Défense

Objectifs	Projets
Gérer la Pci	·Etablissement de conventions pour abris PC privés

Christine Chammartin Auer fait part de sa ligne d'actions suivante :

#### 5. Administration

Objectifs	Projets
Assurer la cohésion entre le conseil communal et le personnel communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Renforcement de la transmission des informations internes</li> <li>·Développement d'un cadre de travail adéquat et adapté au personnel communal</li> </ul>
Digitaliser l'administration communale et renforcer la sécurité informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Renforcement des outils informatiques</li> <li>·Formation du personnel par rapport aux cyberattaques</li> </ul>

#### 6. Bâtiments

Objectifs	Projets
Optimiser l'utilisation des bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Réalisation d'une étude des besoins relatifs aux bâtiments communaux</li> <li>·Réalisation d'une convention PPE entre la commune et la paroisse pour l'école d'Onnens</li> <li>·Déménagement de la crèche des P'tits Gamins à Onnens</li> <li>·Rénovation des combles de l'Ecole 1901</li> <li>·Assainissement de la chaudière du bâtiment communal</li> </ul>

#### 7. Parcs publics

Objectifs	Projets
Revitaliser les places publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Renforcement de la sécurité autour des écoles</li> <li>·Création d'espaces conviviaux et d'aires de repos</li> <li>·Amélioration du pourtour de la salle polyvalente</li> </ul>

Grégoire Yerly fait part de sa ligne d'actions suivante :

#### 8. Affaires sociales

Objectifs	Projets
Soutenir les seniors dans leur autonomie et répondre à leurs besoins	·Mise en œuvre du plan de mesures du concept communal Senior+ en faveur des seniors (en collaboration avec le conseil des seniors)
Renforcer la cohésion sociale et intergénérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Renforcement des activités d'entraide intergénérationnelle</li> <li>·Développement d'un réseau d'accueil pour les nouvelles personnes qui s'installent dans la commune</li> </ul>

## 9. Culture

Objectifs	Projets
Promouvoir les activités extrascolaires pour la jeunesse	· Développement d'un réseau d'activités FriTime afin d'étendre l'offre d'activités extrascolaires pour les jeunes
Soutenir les sociétés locales et s'engager pour leurs besoins	· Inclusion des sociétés locales lors du développement du réseau d'activités FriTime et lors du développement du réseau d'accueil pour les nouvelles personnes qui s'installent dans la commune

## 10. Sécurité publique

Objectifs	Projets
Résoudre les problèmes de déprédations publiques	· Développement d'un réseau de sensibilisation auprès des jeunes à l'aide de travailleurs sociaux

## 11. Justice

Objectifs	Projets
Assurer l'ordre public	· Etablissement d'un règlement de police communal · Sensibilisation aux devoirs citoyens

Yvan Jordan fait part de sa ligne d'actions suivante :

## 12. Aménagement

Objectifs	Projets
Réviser le PAL	· Révision du PAL avec l'aide d'un urbaniste en collaboration avec la commission d'aménagement et la consultation des propriétaires concernés
Poursuivre une politique de développement d'aménagement communal équilibré	· Renforcement de la collaboration avec la commission d'aménagement · Suivi régulier du développement du projet de la Grande Fin à Lentigny et contact régulier avec les propriétaires et le promoteur · Planification et amélioration des chemins agricoles afin de diminuer le trafic agricole au centre des localités et de faciliter l'exploitation des terrains agricoles
Valoriser une politique énergétique responsable	· Adaptation du plan communal des énergies selon les remarques de la DIME en 2019 avec le soutien d'un bureau d'ingénieurs · Remplacement des lampes à sodium par des LED's et étude de la réduction de l'éclairage public durant les heures creuses de la nuit en collaboration avec la commission d'aménagement et la commission de développement durable · Etude et installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux

### 13. Service du feu

Objectifs	Projets
Mettre en place de la loi LDIS	·Accompagnement du CSPi de Chénens dans l'application de la loi sur la défense incendie et les secours qui entre en vigueur le 1 janvier 2023

Lucie Menétrey fait part de sa ligne d'actions suivante :

### 14. Formation

Objectifs	Projets
Promouvoir et soutenir la formation	·Défense des intérêts de la commune dans les associations intercommunales · Ouverture d'une réflexion sur les bourses communales
Optimiser et sécuriser les transports scolaires	·Sécurisation de l'arrêt de bus Treysales ·Mise en place des bus de ligne pour les 1-4H
Accueillir les enfants dans un environnement agréable	·Agrandissement de l'accueil extrascolaire

### 15. Petite enfance

Objectifs	Projets
Créer un pôle petite enfance attractif	·Etablissement d'une crèche sur le territoire communal

### 16. Cimetière

Objectifs	Projets
Réaménager les cimetières afin d'en faire un endroit agréable	·Révision du règlement des cimetières ·Réaménagement des cimetières selon les critères cimetières verts

### 17. Economie

Objectifs	Projets
Développer le patrimoine naturel communal	·Mise en place de mesure afin de favoriser la biodiversité en collaboration avec la commission de développement durable

Alexandre Krattinger fait part de sa ligne d'actions suivante :

### 18. Trafic

Objectifs	Projets
Mettre en place le concept de mobilité	·Réfection de la route du centre village de Lentigny ·Mise en place des restrictions de vitesse de circulation ·Mise en place zones 30 km/h ·
Assainir et sécuriser le réseau routier	·Réfection et sécurisation de la route des Fruitières ·Réfection et sécurisation de la route Lentigny - Onnens

- Réfection route de Chaffeiru
- Réfection route En Bumin

**Thomas Chappuis** fait part de sa ligne d'actions suivante :

## 19. Approvisionnement en eau

Objectifs	Projets
Poursuivre la politique d'assainissement et de développement du réseau d'eau	·Maintien du réseau potable et de défense incendie, conformément à la législation en vigueur sur la consommation et sur la défense incendie

## 20. Evacuation des eaux

Objectifs	Projets
Poursuivre la politique d'assainissement et de développement du réseau d'épuration	·Poursuivre le projet AESC 2040, pour la construction d'une nouvelle STEP de Pensier et la mise à jour des installations existantes, de manière à respecter les normes de rejet ·Poursuite de la mise en séparatif des collecteurs communaux et de l'entretien de ceux-ci dont notamment sur les routes du Chêne, Buchille, Chaffeiru, La laiterie, En Bumin

**M. Daniel Terrapon** relève des incohérences dans le programme de législature. Il constate que la stratégie des bâtiments définie par le crédit-cadre qui avait été accepté n'y figure plus. Il aurait été de bon ton de présenter l'abandon du crédit cadre avant cette présentation. Il relève qu'il est fait fi du bâtiment de Lovens. Ce dernier demande un gros entretien assez rapidement car il y a des poutres du balcon qui risquent de tomber sur des enfants. Il était prévu d'agrandir l'accueil extrascolaire (AES) dans le bâtiment administratif et de déplacer l'administration à Onnens. Suite aux changements, il demande où sera l'AES. Il constate que les 4 projets routiers concernent le village de Lentigny. Il demande si le conseil communal a fait fi du village d'Onnens. De plus, au niveau de l'aménagement local, les zones à bâtir sont définies par le plan directeur cantonal. Le plan directeur régional de la Sarine aura l'obligation de reprendre les zones à bâtir figurant dans le plan directeur cantonal.

**Mme Sandra Yerly Dubey** rappelle que le conseil communal l'avait informée qu'il allait réfléchir quant à la révision du règlement communal sur les cimetières, notamment pour adapter la taxe d'entrée. Elle demande si une réflexion a déjà débuté.

**Lucie Menétrey** répond que le règlement est en cours de révision dans ses dossiers. Il sera revu dans son ensemble.

**M. Gilles Aubonney** rebondit sur le thème du renforcement de la politique de communication. Il demande si le conseil communal est prêt à organiser une séance pour la présentation du concept global de mobilité.

**Le Président** prend note de la remarque et il transmettra une réponse lors de la prochaine assemblée communale.

**M. Dominique Raboud** constate qu'il y a un projet routier pour le quartier "En Bumin". Il demande si le goudronnage de la route depuis chez Mme Cristin (En Bumin 32) jusqu'à l'entrée de la forêt est prévu. Il a pitié des employés communaux qui doivent perpétuellement reboucher les trous de la route. Après le passage de trois tracteurs, les trous sont à nouveau présents.

**Thomas Chappuis** répond que le projet de la route "En Bumin" ne comprend pas ce bout de route. Il en prend note et peut-être qu'il pourrait être étudié.

**M. Michel Hirt** rebondit sur le réseau routier très fréquenté d'Onnens. Il est d'avis qu'il devient urgent d'entretenir la route allant à Neyruz.

**Le Président** répond que la planification financière 2023-2027 fait mention de la réfection de ce bout de route. En fonction des besoins, les priorités peuvent changer.

**M. Michel Hirt** espère que cela va être fait car actuellement c'est le far west.

**M. André Mazza** relève que la route qui mène à Cottens (depuis la route de la Pierra-Fatta) a également besoin d'être entretenue comme celle précitée.

**Le Président** répond qu'elle figure dans la planification financière.

**Mme Nadia Gendre** fait remarquer que la communication a été passablement rompue et qu'un certain nombre de personnes sont opposées au projet de la route de Chaffeiru mais pas tout le monde. Elle espère qu'une solution sera trouvée pour le bien de l'ensemble du village car certains citoyens ne se rendent pas compte de l'impact de ce quartier de La Grande Fin.

**Le Président** en reparlera au cours de la législature.

### **36.9. Bâtiments communaux - généralités**

#### **Point 9. Stratégie des bâtiments - abandon du crédit cadre : information**

**Christine Chammartin Auer** rappelle que le crédit-cadre pour la stratégie des bâtiments a été voté en assemblée communale le 7 décembre 2020 pour un montant de CHF 4'500'000.-. Pour rappel, il prévoyait la rénovation des bâtiments suivants :

- l'école d'Onnens pour accueillir la maison de commune;
- l'école de Lovens pour un pôle de la petite enfance (école maternelle et crèche);
- l'administration actuelle de Lentigny pour agrandir l'accueil extrascolaire, la bibliothèque scolaire, les salles pour la logopédie et psychomotricité, les salles de bricolage;
- le nouveau bâtiment de l'édilité sur le bien-fonds n° 630 se trouvant à côté de la salle polyvalente.

Dans sa séance du 21 mars 2022, le conseil communal a décidé d'annuler ce crédit-cadre.

Suite à différentes visites, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a émis un préavis favorable afin que le bâtiment d'Onnens puisse accueillir le pôle de la petite enfance avec l'école maternelle La Souris Verte et la future crèche Les P'tits Gamins se trouvant actuellement à Chénens. En effet cette dernière envisage un déménagement dès que possible. Le bâtiment de Lovens ne pouvant accueillir que 15 enfants qui sont actuellement inscrits à la crèche de Chénens, alors que celui d'Onnens offrirait 30 places d'accueil. Le délai d'attente pour une place en crèche est supérieur à une année. Ce fut un atout majeur pour envisager la rocade entre le bâtiment de Lovens et celui d'Onnens. C'est également un atout majeur pour une commune de pouvoir proposer une crèche pour les familles qui viennent s'installer. Le crédit-cadre étant lié à un objectif défini, il ne répond donc plus au projet initial voté par l'Assemblée communale. De plus, le conseil communal étudie la possibilité de construire une nouvelle école et par conséquent une nouvelle analyse d'utilisation des bâtiments communaux.

**Christine Chammartin Auer** passe la parole à **Mme Sophie Hoehn**, directrice de la crèche Les P'tits Gamins de Chénens, pour une brève présentation.

**M. Daniel Terrapon** prend la parole sans y être invité. Il est d'avis que **Mme Hoehn** n'a pas à prendre la parole à cette assemblée en l'état du dossier. Le 7 décembre 2020, l'Assemblée



communale a donné mandat au conseil communal d'exécuter la stratégie des bâtiments telle que présentée et ce en lien avec le crédit-cadre de CHF 4.5 mio. Il relève certaines incohérences du SEJ. Le conseil communal avait eu un projet de crèche dans le bâtiment d'Onnens en laissant l'appartement. Le SEJ a répondu que cela était impossible, l'appartement aurait dû être supprimé. Il cite l'exemple de la crèche de Neyruz. Elle a été agrandie en laissant deux appartements séparer la surface de départ et l'agrandissement. Au vu de cela, il semble que le SEJ a de belles paroles et il ne semble pas réagir. Il est d'avis que 40 enfants pourraient être accueillis dans le bâtiment de Lovens. Au niveau de la forme, le conseil communal n'a pas la compétence pour décider de l'abandon du crédit-cadre. Il relate qu'il serait bien de s'inspirer de ce que la commune de Crésuz a fait. Elle a usé de l'art. 20 "Reprise en considération" de la Loi sur les communes (LCom) qui stipule *"Seul le conseil communal peut proposer à l'assemblée communale de traiter à nouveau un objet qui a donné lieu à une décision de cette assemblée dans les trois ans qui précèdent."* Au vu de cette loi, la forme utilisée est un déni de démocratie. Raison pour laquelle, il invite les citoyens à ne plus participer aux assemblées communales car cela signifie que la voix des citoyens n'a plus aucune importance. Il demande au pouvoir exécutif de revenir sur sa décision au vu de l'article 20 précité. Si l'Assemblée communale accepte cette reconsidération, soit de relancer les débats sur la stratégie des bâtiments, ainsi la démocratie dans la commune de La Brillaz sera respectée.

**Le Président** répond que ce point est une information et aucun vote n'en découle. Suite à la demande de **M. Daniel Terrapon**, il demande à **Mme Hoehn** de ne pas s'exprimer. Comme l'a expliqué **Christine Chammartin Auer**, le conseil communal a décidé au mois de mars 2022 que l'analyse qui avait été faite ne correspondait plus à la situation. Les 3 objectifs, soit l'optimisation des surfaces, de veiller à la sécurité, le regroupement des activités semblables et en gardant des activités dans les 3 villages sont maintenus. Le détail de cette nouvelle stratégie doit encore être défini. Les objectifs de base sont maintenus car ils sont très importants. Dès que possible, elle vous sera présentée. Prochainement une demande de crédit sera présentée pour l'implantation de la crèche dans le bâtiment d'Onnens. Chaque bâtiment fera l'objet d'une demande de crédit d'investissement bien distincte. Les citoyens auront loisir de l'accepter ou de la refuser. **Le Président** allègue qu'il est du devoir du conseil communal de se poser les questions telles que quels sont les besoins actuels. Le crédit-cadre est un crédit d'engagement. Il cite deux articles de la Loi sur les finances. L'article 25 "Crédit d'engagement", l'alinéa 1 dit que c'est une autorisation de procéder à une dépense et l'article 31, alinéa 2 dit qu'un crédit d'engagement expire lorsque la réalisation du projet n'a pas débuté cinq ans après l'entrée en force du vote. Le devoir du conseil communal est de se poser les bonnes questions. Aujourd'hui, ce crédit-cadre ne correspond plus à la situation de la commune. Il serait possible de réaliser ce projet avec une crèche de 15 places à Lovens qui ne répondrait plus au besoin futur de la commune. Le bâtiment d'Onnens est mieux adapté en tous points (places de parc, jardin, la configuration, l'accessibilité, la cour). Au sujet de l'école, quels sont les besoins dans les 5 à 10 ans. Il faut compter 5-6 ans avant qu'un tel projet puisse se réaliser d'où la difficulté de prévoir. Il propose de ne pas prolonger ce débat pour ce soir et de laisser mûrir la réflexion.

**M. Rachid Reghif** demande pour quelles raisons **Mme Sophie Hoehn** n'a pas le droit de prendre la parole.

**Le Président** relève qu'il ne s'agit que d'une information et qu'il ne souhaite pas envenimer la situation.

**M. Michel Rey** croit savoir que 2 classes sont encore libres. Dès lors, l'école n'est pas une urgence. Il relève que le bâtiment peut être modifié pour accueillir la crèche, il ne voit pas pourquoi le souhait est d'augmenter la capacité de la crèche de 15 à 30 enfants si ce n'est pour accueillir des enfants des autres communes.

**Le Président** répond qu'il y a bel et bien 2 classes de libre. Une classe est sous le toit. Il y fait très chaud. La deuxième classe pour l'ACT/ACM est au sous-sol. Il y a un déshumidificateur qui tourne 24/24 h. Il rappelle que la commune arrivera à 2'350 habitants et que les 3 communes qui ont ce même nombre de citoyens, possèdent entre 13 et 14 classes.

**M. Daniel Terrapon** demande si le crédit-cadre est abandonné ou pas.

**Le Président** répond que le conseil communal a décidé de l'abandonner et qu'il reviendra devant l'Assemblée communale avec d'autres propositions de crédits d'investissements.

**M. Daniel Terrapon** informe qu'il va faire recours contre ladite décision du conseil communal et le déni de démocratie.

**Le Président** propose à **M. Daniel Terrapon** de venir en discuter avec le conseil communal.

### **36.10. Propositions**

#### **Point 10. Divers**

**Le Président** informe que le Service de l'environnement a communiqué 2 dates pour la récolte mobile des déchets spéciaux ménagers, soit les 4 juin et le 5 novembre 2022, de 9h30 à 11h30 à Prez-vers-Noréaz.

**Le Président** fait part que le conseil communal a analysé la proposition de **M. René Jenny** faite lors de la dernière assemblée communale quant à créer une commission pour étudier la sécurisation et la revalorisation du centre du village de Lentigny. La décision du conseil communal a été de confier cette tâche à la commission d'aménagement (CA) afin de ne pas devoir ajouter encore une commission. **Alexandre Krattinger**, conseiller communal en charge du dicastère des routes, a rejoint cette CA.

**Mme Nadia Gendre** prend la parole au nom des bordiers de la route de Chaffeiru 63-75. Elle informe qu'une motion dûment signée sera déposée demandant le goudronnage du haut de la route de Chaffeiru et que cet objet soit soumis à votation lors de la prochaine assemblée communale. Force est de constater que les employés de l'édilité doivent souvent intervenir pour boucher les trous. Elle demande à ce que cette intervention urgente soit rapidement réalisée au plus tard pour le 31 octobre 2023.

**Le Président** prend acte de la demande. Il informe que le préavis des services cantonaux a été réceptionné. Une information aux riverains aura lieu le 8 juin 2022.

**Mme Nadia Gendre** signale également que l'état de ladite route occasionne des dégâts aux voitures. Les riverains peuvent fournir les factures.

**M. Dominique Baudois** revient sur le programme de législature qui est aussi en lien avec la stratégie des bâtiments. Il ne doit pas être validé mais il a trouvé le programme très orienté sur le quotidien opérationnel, il ne comporte pas de vision à long terme pour les prochaines années. Il trouve dommage que le sujet des bâtiments n'ait pas été abordé dans le programme de législature. Maintenant, une idée d'école est avancée alors qu'il n'a jamais été parlé desdits besoins ces dernières années. Il regrette que l'ensemble des bâtiments n'ait pas été abordé car cela aurait suscité d'autres réactions. A chaque séance, une nouvelle idée, un nouveau bâtiment sera amené. A ses yeux cela est vraiment dommage. Il ne voit pas pourquoi **Mme Hoehn** ne pourrait pas s'exprimer sur les raisons de sa présence ce soir.

**Le Président** étant novice, n'aimerait pas que l'assemblée soit annulée. Il demande à **M. Daniel Terrapon** s'il l'autorise à prendre la parole, sans avoir une incidence sur un recours pour les décisions de l'assemblée.

**M. Daniel Terrapon** répond positivement si cela n'est pas lié à l'abandon du crédit cadre.

**Le Président** répond à **M. Dominique Baudois** que cette stratégie va être rediscutée et après elle sera intégrée au programme de législature.

**Mme Sophie Hoehn** informe que la crèche Les P'tits Gamins est une crèche privée et non communale. Elle donne les explications quant à la volonté d'un déménagement de la crèche et à sa pérennisation. Cette crèche est une association à but non lucratif. L'organigramme est affiché. Elle a été créée le 1er août 2017. Les buts recherchés sont, entre autre, l'épanouissement de tout le monde (enfants, personnel), l'amélioration des conditions sociales, de travailler sur l'intelligence collective, de vivre avec la nature. Actuellement, 15 enfants sont accueillis par jour. Cela représente un total de 53 enfants. Le taux d'occupation est de 99%.

**Mme Marianne Stern** relate qu'il a été avancé le chiffre de 2'350 habitants. Elle demande si les ressources en eau ont été évaluées. Depuis 3 ans, la population reçoit des demandes de restriction d'eau. Elle pense qu'il faudrait d'abord renoncer à augmenter la population.

**Thomas Chappuis** répond que le besoin en eau est récurrent dans la commune. Pour l'instant la capacité est assurée malgré que la commune a été obligée de couper ses sources en raison de la présence élevée de chlorothalonil. Le Cefren, fournisseur d'eau pour le Grand Fribourg, a un surplus d'eau et il en fourni. La 2ème étape est le projet "Régi'Eau 1700" qui regroupe presque tous les fournisseurs d'eau du canton. Les communes et les associations qui veulent intégrer le projet peuvent faire partie de cette étude visant à garantir le réseau d'eau pour 2030-2040.

**M. Rachid Reghif** rebondit sur la petite enfance qui est l'avenir. Il félicite le conseil des seniors pour avoir mis un concept à disposition des seniors afin qu'ils ne se sentent pas exclus, le rôle essentiel est de conserver un lien intergénérationnel afin de ne pas se retrouver dans une cité dortoir. Il remercie le conseil communal pour le travail accompli durant cette première année de législature ainsi que pour le travail futur. Il félicite également les personnes qui ont conçu l'information communale. Il a apprécié les "archives".

**M. Gilles Aubonney** relève que le programme de la commission de développement durable (CDD) est varié et créatif. De plus, il est basé sur le social, l'environnement, le développement et avec une participation de citoyens intergénérationnels. Il se réjouit de la réalisation des projets qui ont été évoqués.

**Le Président** informe que la CDD est menée par **Christine Chammartin Auer** et **Grégoire Yerly**.

La parole n'est plus demandée. **Le Président** remercie, au nom du conseil communal du bon déroulement des débats et il invite les participants à partager le verre de l'amitié et une petite agape. Il souhaite une bonne soirée.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

Bernard Oberson

Martine Duc